

Rapport annuel de gestion
2004-2005

Conseil des relations interculturelles

Rédaction du texte de cette publication réalisée par
le Conseil des relations interculturelles

Édition produite par
Les Publications du Québec
1500D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec) G1N 2E5

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-550-46824-4
ISSN : 1485-8983

© Gouvernement du Québec

Tous droits réservés pour tous pays. Reproduction par quelque procédé que ce soit et traduction, même partielles, interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de gestion 2004-2005 du Conseil des relations interculturelles (CRI), produit selon les normes de la Loi sur l'administration publique. Fidèle à l'esprit de cette loi adoptée par l'Assemblée nationale en mai 2000, le présent rapport est axé sur l'atteinte des objectifs visés par la planification stratégique 2004-2005, dans une perspective de gestion par résultats.

Résolument engagé dans le développement et la promotion d'un Québec pluraliste et diversifié, le CRI a poursuivi ses efforts en vue de favoriser la prise en compte de la diversité ethnoculturelle dans tous les secteurs de la société.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

La ministre de l'Immigration et des Communautés
culturelles,

Lise Thériault

Montréal, mai 2006

Madame Lise Thériault
Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de gestion du Conseil des relations interculturelles pour l'exercice 2004-2005. Il vous est présenté conformément aux prescriptions de la Loi sur l'administration publique.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Patricia Rimok
Montréal, mai 2006

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Au cours de l'année 2004-2005, le Conseil des relations interculturelles (CRI) a poursuivi sa réflexion sur l'évolution de son rôle dans le cadre de la modernisation de l'État. Cette réflexion était d'autant plus pertinente que le Conseil était visé par le groupe de travail chargé de procéder à l'examen des organismes gouvernementaux. Cet exercice a reconnu l'existence du CRI ainsi que la nécessité de sa mission et de son mandat, ce qui réjouit le Conseil.

Le CRI a par ailleurs été soumis à un mandat de surveillance d'organisme, adopté le 23 novembre 2004 par la Commission de la culture, conformément à l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale.

En outre, le Conseil a connu d'importants changements en 2004-2005. Ainsi, onze nouveaux membres ont été nommés en novembre 2004, sur une totalité de quinze. Leurs profils étant davantage orientés vers l'économie et l'emploi que vers les secteurs communautaires et éducatifs, des ajustements ont été apportés à l'approche adoptée dans plusieurs dossiers.

Une nouvelle ministre, madame Lise Thériault, a été nommée le 18 février 2005. Sa nomination a été suivie de celle de madame Maryse Alcindor, nouvelle sous-ministre en titre. Avec leur venue, les travaux sur le projet de loi n° 101, portant sur le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, se sont poursuivis. Ce projet de loi venait définir la mission de ce nouveau ministère en la centrant sur des fonctions essentielles en matière d'immigration et de relations interculturelles.

Compte tenu de l'ensemble de ces changements, les membres ont décidé de prolonger, après approbation de la ministre, la planification stratégique 2001-2004 pour une année supplémentaire, soit pour l'année 2004-2005. Le Conseil suivait ainsi la suggestion faite par le Secrétariat du Conseil du trésor à tous les organismes qui devaient déposer à l'automne 2004 un projet de planification stratégique et qui, simultanément, étaient analysés par le groupe de travail chargé de l'examen du rôle et des fonctions des organismes gouvernementaux, cet exercice pouvant bien sûr avoir de grandes conséquences sur leurs orientations stratégiques.

Les travaux relatifs aux mandats déjà confiés en 2003, portant sur la gestion de la diversité et l'insertion en emploi des jeunes issus des communautés discriminées, ont eu cours en 2004-2005. Une partie de leurs résultats paraîtra dans la prochaine planification stratégique. Le Conseil a de plus été invité cette année à remplir de nouveaux mandats :

- commenter le document de consultation concernant les personnes immigrantes formées à l'étranger et l'accès aux professions et métiers réglementés;
- présenter en juin 2004 un mémoire sur le projet de loi no 53 visant à modifier la Loi sur l'immigration au Québec;

- déposer un mémoire relatif à l'avis du Conseil du statut de la femme intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*.

Le volet de recherche associé à la mission du Conseil compte cette année quatre publications majeures :

- un mémoire sur le projet de loi n° 53 visant à modifier la Loi sur l'immigration au Québec, présenté à la Commission de la culture en juin 2004;
- des commentaires sur le document de consultation concernant les personnes immigrantes formées à l'étranger et l'accès aux professions et métiers réglementés, émis en octobre 2004;
- *Laicity and Religious Diversity: The Quebec's Approach*, version anglaise de l'avis *Laïcité et diversité religieuse: l'approche québécoise*, parue en janvier 2005;
- *L'approche intégrée pour l'égalité: quelle place pour les femmes immigrantes?*, un mémoire présenté à la Commission des affaires sociales en janvier 2005.

En utilisant son site Internet comme outil de communication, le Conseil a également permis à plus de 10 000 personnes d'avoir rapidement accès à ses publications et à une veille stratégique portant sur les actualités du milieu interculturel.

Le Conseil a aussi collaboré avec différents partenaires à diverses activités de sensibilisation, tels le Mois de l'histoire des Noirs et la Semaine d'actions contre le racisme. Il a particulièrement travaillé avec Immigration et métropoles, volet économique, en plus d'être membre de son Conseil des partenaires. Il a également été partie prenante de divers forums universitaires.

Le CRI a participé à une quarantaine de colloques et de séminaires, en plus d'une vingtaine d'activités diverses organisées par ses partenaires et différents organismes, qui ont notamment touché les questions de la discrimination et du racisme. Ses mémoires portant sur les femmes immigrantes et sur la diversité religieuse ont fait l'objet de présentations suivies de discussions. Ces interventions du Conseil ont particulièrement concouru au rapprochement des communautés culturelles émergentes, tant sur le plan social que sur celui des affaires. Enfin, des rencontres consulaires ont contribué à la prise en compte de la diversité ethnoculturelle.



Patricia Rimok

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les objectifs du rapport annuel de gestion 2004-2005 du Conseil des relations inter-culturelles sont les suivants :

- décrire fidèlement la mission, les mandats et les produits et services du Conseil;
- rappeler les orientations, les objectifs et les indicateurs du plan stratégique 2001-2005;
- présenter et commenter au besoin les résultats obtenus.

À ma connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport de gestion sont fiables, tout comme les contrôles afférents. Ils correspondent à la situation qui existait au 31 mars 2005.



Patricia Rimok

Présidente
Montréal, avril 2006

Table des matières

I - Présentation du Conseil des relations interculturelles	1
1 Mission et mandats	1
2 Structure organisationnelle	2
3 Champs d'action et priorités pour 2002-2004	3
4 Produits et services	4
5 Accès à l'information	5
6 Déclaration de services aux citoyens	5
7 Politique linguistique	5
II - Faits saillants	7
III - Contexte, enjeux et perspectives en 2004-2005	9
IV - Résultats en regard de la planification stratégique pour 2004-2005	11
V - Utilisation des ressources	21
Annexe 1 - Liste des membres du Conseil au 31 mars 2005.....	23
Annexe 2 - Liste des publications	25

I - Présentation du Conseil des relations interculturelles

L'adresse du siège social du Conseil des relations interculturelles (CRI) est la suivante: 500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 10.04, Montréal (Québec) H2Z 1W7.

1 - Mission et mandats

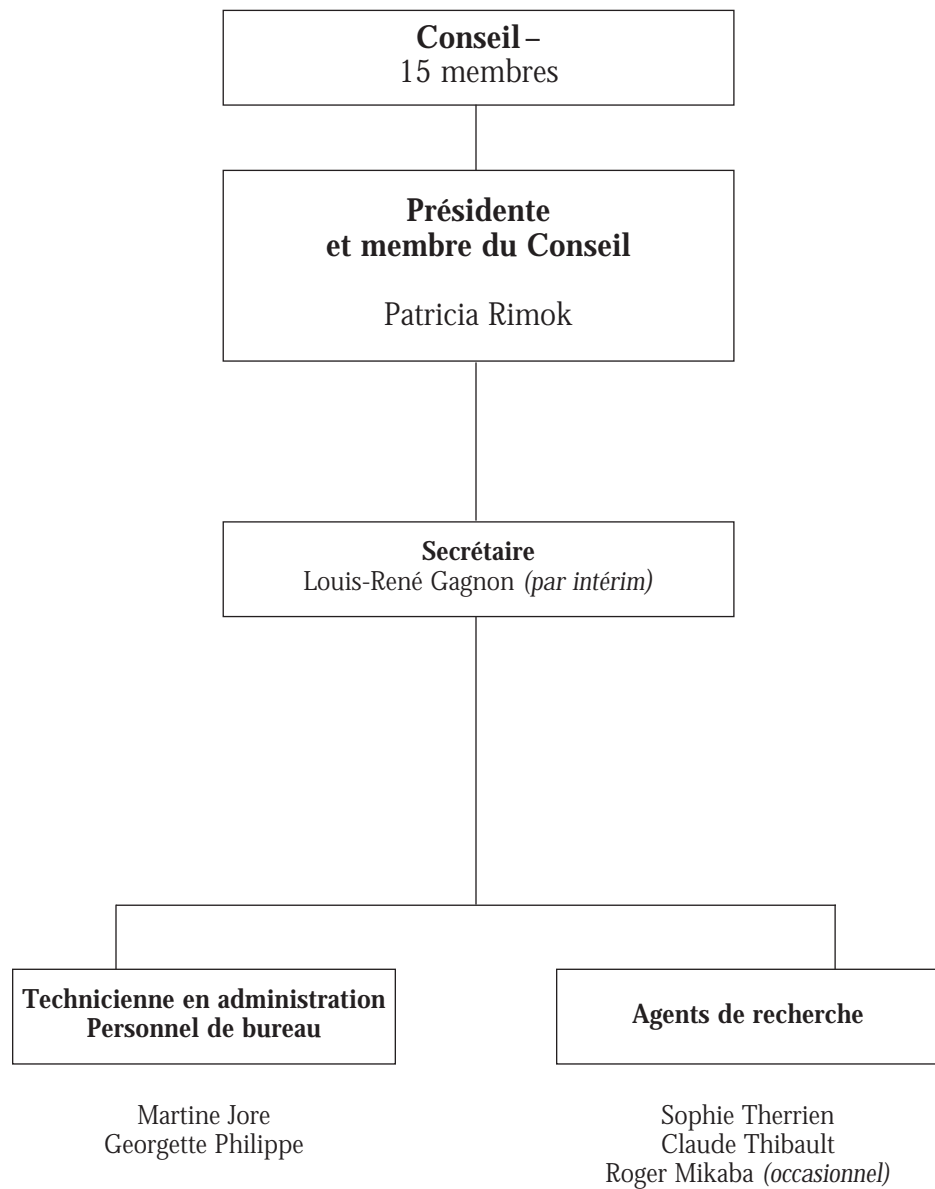
Le Conseil des relations interculturelles a été créé par une loi de l'Assemblée nationale adoptée le 20 décembre 1984 et modifiée à quelques reprises. Cet organisme permanent de consultation et de recherche a pour fonction principale de conseiller le ou la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles – auparavant ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration – dans la planification, la coordination et la mise en œuvre des politiques gouvernementales relatives aux relations interculturelles et à l'intégration des immigrants, notamment pour favoriser le rapprochement interculturel et l'ouverture au pluralisme.

Le Conseil, qui se veut un lieu d'échange d'idées et d'information entre les principaux secteurs de la société, travaille afin que le pluralisme et la diversité ethnoculturelle soient suffisamment pris en compte pour assurer le respect des droits et libertés de la personne, susciter la solidarité sociale et rendre réelle l'égalité des individus. Pour ce faire, il sollicite des opinions, il reçoit et entend les requêtes et les suggestions d'individus et de groupes et consulte régulièrement les organismes et les intervenants socioéconomiques intéressés par ces questions.

Sous forme d'avis, le Conseil saisit le ou la ministre de toute question relative aux relations interculturelles et à l'intégration des immigrants qui requiert l'attention ou l'action du gouvernement. Le Conseil lui soumet aussi ses recommandations.

2 - Structure organisationnelle

Organigramme du Conseil des relations interculturelles au 31 mars 2005



Composition du Conseil

Le Conseil se compose de quinze membres nommés par le gouvernement, dont une présidente. Les membres sont choisis pour leurs compétences et leur intérêt à l'égard des relations interculturelles, et de façon à refléter la composition de la société québécoise.

Le ou la sous-ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles (auparavant sous-ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration) ainsi que le secrétaire du Conseil participent aux séances, sans avoir droit de vote.

À l'exception de la personne chargée de la présidence, nommée pour cinq ans, les membres du Conseil ont un mandat d'au plus trois ans, qui ne peut être renouvelé qu'une fois.

Le 3 novembre 2004, le Conseil des ministres a procédé au renouvellement du mandat de trois membres et à la nomination de onze nouveaux membres. En conséquence, au 31 mars 2005, le Conseil était constitué des membres suivants :

Membres	Nomination
Patricia RIMOK, présidente	15/10/2003
Viken K. AFARIAN	03/11/2004
Flora Marlow ALMEIDA	03/11/2004
Abderrahmane BÉNARIBA	03/11/2004
May CHIU	03/11/2004
Karim DAABOUL	03/11/2004
Katlyne GASPARD	03/11/2004
Shah Ismatullah HABIBI	03/11/2004
Isabelle HUDON	26/01/2005
Bogidar PÉRUCICH	03/11/2004
Stephan REICHHOLD	03/11/2004
Witakenge Benoît SONGA	03/11/2004
Sharon SPRINGER	03/11/2004
Terry TATASCIORE	03/11/2004
Linda Marienna VALENZUELA	03/11/2004

3 - Champs d'action et priorités pour 2002-2004

Le Conseil s'est donné deux grandes orientations :

- favoriser le dialogue interculturel et le développement de relations harmonieuses entre les diverses composantes de la société québécoise;
- faciliter l'intégration et la représentativité des immigrés et des membres des minorités ethnoculturelles ou visibles à la société québécoise.

Conscient que ces deux orientations sont complémentaires, le Conseil les a détaillées en objectifs et a défini ses champs d'actions pour 2002-2004.

- Contribuer, par l'ensemble de ses travaux d'étude, de recherche, de consultation ou de réflexion, à la prise en compte de la diversité ethnoculturelle et au développement de relations interculturelles harmonieuses partout au Québec.
- Promouvoir auprès de tous les secteurs le pluralisme et la diversité ethnoculturelle, et les présenter comme des enrichissements collectifs et des éléments constitutifs de la société québécoise.

- Participer à la lutte contre l'exclusion, notamment en travaillant de concert avec ses partenaires en vue de soutenir des actions de sensibilisation, d'éducation et de mobilisation pour contrer le racisme et la discrimination sous toutes leurs formes.
- Participer à la réflexion sur les relations civiques, notamment en ce qui concerne les conditions d'exercice de la citoyenneté ainsi que les obstacles pouvant entraver la participation de certains groupes de citoyens en raison de leur origine ethnique ou de leur appartenance religieuse.
- Favoriser la mise en place de conditions propices à l'intégration harmonieuse des personnes immigrantes, notamment en participant à la concrétisation de la reconnaissance des acquis (expériences de travail ou diplômes) et en soutenant les efforts de régionalisation de l'immigration.
- Encourager et soutenir la prise en compte de la diversité ethnoculturelle dans toutes les sphères de la société, notamment :
 - en assurant un suivi de la mise en œuvre de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics (L.R.Q., chapitre A-2.01);
 - en promouvant l'accès des membres des minorités aux emplois supérieurs de la fonction publique;
 - en développant des collaborations avec les ministères, organismes, conseils, organisations communautaires et autres milieux concernés afin de s'assurer que les services et la main-d'œuvre reflètent les réalités démographiques du Québec contemporain.
- Contribuer à une meilleure connaissance de certains phénomènes sociaux, tels que la diversité religieuse, qui sont liés à la gestion de la diversité.
- Faire connaître la réalité de groupes vivant des situations particulières (femmes immigrantes, jeunes des minorités visibles et aînés immigrants) en s'associant à d'autres conseils ou organismes pour mener des recherches les concernant.

4 - Produits et services

- Le Conseil soumet des recommandations au ou à la ministre, sous forme d'avis qu'il rend publics.
- Il présente des mémoires portant sur des questions liées à son mandat lors de commissions parlementaires.
- Il effectue des études et des recherches sur les questions relatives aux relations interculturelles et à l'intégration des personnes immigrées.
- Il collabore, avec des organismes, à des activités visant le rapprochement interculturel et l'intégration des personnes immigrantes (par exemple, lors de la Semaine d'actions contre le racisme).
- Il participe à plusieurs colloques, séminaires ou activités de concertation traitant des questions relatives à son mandat.

- Il intervient aussi dans les médias sur des questions d'actualité et rejoint le grand public par la diffusion, sur son site Internet (www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca), de nombreux renseignements relatifs aux relations interculturelles et à l'intégration des personnes immigrantes.
- Il organise, auprès des organismes et intervenants socioéconomiques, des consultations et des activités portant sur les questions relatives aux relations interculturelles, à l'intégration des personnes immigrantes et à la prise en compte de la diversité ethnoculturelle.

5 - Accès à l'information

Le Conseil doit, à titre d'organisme public, prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Le secrétaire du Conseil est responsable de l'application de cette loi.

Durant l'exercice financier 2004-2005, le secrétaire n'a répondu à aucune demande de documents en vertu de cette loi.

6 - Déclaration de services aux citoyens

En vertu de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., chapitre A-6.01), le Conseil n'est pas tenu de se doter d'une déclaration de services aux citoyens, dans la mesure où il ne fournit pas de services directs à la population ou aux entreprises.

7 - Politique linguistique

Le Conseil se conforme à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Les logiciels utilisés par le personnel sont en français, le site Internet et la documentation produite par le Conseil respectent la politique linguistique du gouvernement.

II – Faits saillants

Publications en 2004-2005

- Mémoire sur le projet de loi n° 53 visant à modifier la Loi sur l'immigration au Québec, présenté à la Commission de la culture, juin 2004.
- *Commentaires sur le document de consultation concernant les personnes immigrantes formées à l'étranger et l'accès aux professions et métiers réglementés*, octobre 2004.
- *Laicity and Religious Diversity: The Quebec's Approach*, version anglaise de l'avis *Laïcité et diversité religieuse: l'approche québécoise*, janvier 2005.
- *L'approche intégrée pour l'égalité: quelle place pour les femmes immigrantes?*, mémoire présenté à la Commission des affaires sociales, février 2005.

Partenariats et collaborations

Le CRI s'est associé aux activités ou regroupements suivants :

- Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté
- Centre de recherche-action sur les relations raciales
- Comité directeur du développement social
- Comité des Grands Prix du patrimoine d'expression
- Comité ethnoculturel sur la diversité en milieu carcéral du Service correctionnel du Canada
- Comité thématique de la Semaine québécoise des familles
- Comité des partenaires de l'Université de Sherbrooke et de l'Université de Montréal (Forum sur les différents modèles de collaboration familles-écoles et sur la trajectoire de réussite scolaire pour des groupes immigrants et des groupes autochtones du Québec)
- Conseil des arts de Montréal, comité organisateur de la journée de concertation sur la diversité artistique de Montréal
- Conseil des partenaires du centre d'excellence universitaire Immigration et métropoles
- Conseil permanent de la jeunesse
- Groupe de travail sur le profilage racial
- Groupe de discussion McCord sur la place de la diversité ethnoculturelle dans les musées
- Immigration et métropoles, volet économique

- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (auparavant ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration)
- Mouvement québécois de la qualité
- Prix québécois de la citoyenneté (membre du jury)
- Semaine d'actions contre le racisme
- Université du Québec à Montréal (UQAM)
- Vues d'Afrique (membre du jury)

Liaison et présence dans le milieu

Le Conseil a participé à plus d'une soixantaine de colloques, de conférences et d'activités organisés par ses partenaires ainsi que par divers organismes.

III – Contexte, enjeux et perspectives en 2004-2005

La planification stratégique pour la période 2001-2004 comportait deux orientations stratégiques, soit :

- favoriser le dialogue interculturel et le développement de relations harmonieuses entre les composantes de la société québécoise;
- faciliter l'intégration et la représentativité des immigrants et des membres des minorités ethnoculturelles ou raciales dans la société québécoise.

À la suggestion du Sous-secrétariat à la réingénierie de l'État du Secrétariat du Conseil du trésor et après l'approbation de la ministre, la planification stratégique 2001-2004 du CRI a été prolongée d'un an .

Pour l'année 2004-2005, le CRI a voulu particulièrement traduire son action de façon à :

- conseiller la ministre dans l'action notamment en ce qui concerne les voies et moyens les plus pertinents pour lutter contre la discrimination plus forte chez certaines communautés;
- assurer une meilleure compréhension, par tous les intervenants, des questions, enjeux et pressions liés à l'implantation par le ministère du plan d'action 2004-2007 en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles;
- revoir le rôle du Conseil en collaborant à la modernisation de l'État;
- développer, approfondir et consolider les partenariats et les liens de collaboration du Conseil;
- maximiser le rayonnement du Conseil.

1 Cette suggestion a été faite par le Secrétariat du Conseil du trésor à tous les organismes qui, comme le CRI, devaient déposer à l'automne 2004 un projet de planification stratégique et qui, simultanément, faisaient l'objet d'un examen par le groupe de travail chargé de l'examen du rôle et des fonctions des organismes gouvernementaux, un exercice susceptible d'avoir de grandes conséquences sur leurs orientations stratégiques.

IV – Résultats en regard de la planification stratégique pour 2004-2005

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique A : Favoriser le dialogue interculturel et le développement de relations harmonieuses entre les composantes de la société québécoise

Axe d'intervention 1 : Participation à la définition d'orientations générales en matière de relations interculturelles

Objectif A.1.1 : **Proposer des lignes directrices sur lesquelles pourrait s'appuyer une politique gouvernementale de relations civiques et interculturelles**

Indicateurs : Production et diffusion d'un avis

Résultats : L'avis sur la prise en compte et la gestion de la diversité ethnoculturelle est à venir pour l'année 2005-2006

Commentaires : En 2003, la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration a donné au CRI le mandat d'élaborer, sous forme d'avis, un canevas général qui établirait « les principes de la diversité ethnoculturelle, y incluant la gestion de la diversité. »

Les travaux concernant ce mandat ont débuté en 2004, ils sont notamment liés à la problématique de « l'intégration des immigrants qui semble plus complexe lorsque la diversité s'accroît ». Ils font suite à près de vingt ans de questionnements par le CRI, qui se sont traduits par sa participation à divers colloques ainsi que par la production de mémoires, d'études et d'avis entourant la diversité ethnoculturelle.

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique A : Favoriser le dialogue interculturel et le développement de relations harmonieuses entre les composantes de la société québécoise

Axe d'intervention 2 : Promotion du pluralisme et de la diversité comme atouts de la société québécoise et participation à la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes

Objectif A.2.1 : **Sensibiliser le public en organisant des débats ainsi que des activités pédagogiques et culturelles portant sur ces thèmes**

Indicateurs : Nombre d'activités réalisées, de partenaires concernés et de personnes présentes

Résultats : La Semaine d'actions contre le racisme (SACR) s'est tenue du 17 au 24 mars 2005. Plus de 40 partenaires ont concouru à la réussite de cette semaine, au cours de laquelle 140 activités ont eu lieu dans une dizaine de villes – en plus de Montréal et Québec, on comptait cette année de nouvelles venues, dont Sherbrooke, Trois-Rivières et Toronto.

C'est aussi plus de 3 millions de personnes qui ont été rejointes, notamment par des messages publicitaires à la radio et à la télévision ainsi que par divers affichages, dont ceux du métro et des autobus de Montréal.

Parmi les activités ayant connu les plus grands succès, on trouve le « Cinéjeunesse » de Montréal, qui a touché 1 485 jeunes du secondaire et du primaire. Le spectacle « Solidarythme contre le racisme » a pour sa part réuni 1 200 jeunes au Spectrum de Montréal. De plus, l'exposition « Le racisme, c'est l'autre » a connu un achalandage de 2 000 personnes en une semaine.

De même, à Québec, l'exposition « À travers le regard de l'autre » a attiré 685 visiteurs, et 4 différents spectacles ont réuni près de 400 personnes.

Enfin la littérature, divers débats et même des activités sportives ont marqué le déroulement de cette semaine.

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique A : Favoriser le dialogue interculturel et le développement de relations harmonieuses entre les composantes de la société québécoise

Axe d'intervention 2 : Promotion du pluralisme et de la diversité comme atouts de la société québécoise et participation à la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes

Objectif A.2.2 : **Proposer la prise en compte de la dimension interculturelle à l'occasion de la participation du Conseil à divers comités, activités, célébrations et autres événements**

Indicateur : Participation à divers colloques, activités, célébrations et autres événements

Résultats : En réaction à la réflexion amorcée par le Conseil du statut de la femme, le CRI a produit en janvier 2005 un mémoire portant sur les femmes immigrantes et l'a présenté à la Commission parlementaire des affaires sociales. Ce mémoire a également fait l'objet d'une rencontre avec le Conseil des partenaires d'Immigration et métropoles, au cours de laquelle les représentants du CRI ont répondu aux questions de quelques dizaines de personnes des milieux gouvernementaux, universitaires et communautaires. Une plus grande diffusion de ce mémoire en résulte. Les faits et données y figurant permettent d'affirmer que, globalement, les femmes immigrantes ne bénéficient pas des mêmes avancées que l'ensemble des femmes québécoises et qu'elles rencontrent des obstacles persistants liés à la fois à leur condition de femmes et à leur situation d'immigrantes.

Le CRI présentait également son avis sur la diversité religieuse lors d'un débat intitulé « Démocratie et religion : quel dialogue possible? », organisé par la Nouvelle alliance pour la philosophie au collège (NAPAC). Plus d'une soixantaine de personnes étaient présentes, dont la moitié enseignait la philosophie au collégial. Plusieurs exemplaires de l'avis ont été distribués à cette occasion.

Le CRI a présenté pour une deuxième fois son avis sur la diversité religieuse lors d'une table ronde portant sur la question de la charia au Canada organisée par Amnistie internationale (groupe UQAM), en collaboration avec l'Association des étudiants arabes. Un débat a suivi en présence d'une centaine de personnes, dont des étudiants et étudiantes de l'UQAM et des membres de la communauté arabe.

Le CRI a de plus participé à une quarantaine de colloques et séminaires ainsi qu'à une vingtaine d'activités diverses, organisés par ses partenaires et par différents organismes. Ces interventions ont contribué à mettre en relief la culture et le patrimoine de différentes communautés, en plus de concourir au rapprochement des communautés culturelles émergentes, tant sur le plan social que sur celui des affaires. Le CRI a aussi assisté à plusieurs séminaires portant sur la discrimination et le racisme. Des rencontres consulaires ont également favorisé la prise en compte de la diversité ethnoculturelle.

À titre d'exemples, on peut citer la participation renouvelée du CRI au Mois de l'histoire des Noirs ainsi qu'au 5e Festival du monde arabe. Il a pris part à un séminaire donné par le Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) et par l'Observatoire sur le racisme et les discriminations ainsi qu'au 3e Sommet des citoyens sur l'avenir de Montréal, sous le thème «La cité et les communautés culturelles : comment accroître leur participation à la sphère municipale?». De même, le CRI était présent au colloque portant sur les politiques raciales et la diversité parmi les élus organisé par l'Association d'études canadiennes. D'autres rassemblements d'intérêt ont eu lieu, tels le Colloque national du 30e anniversaire du Code des professions et du système professionnel, organisé par le Conseil interprofessionnel, et le déjeuner-causerie de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain ayant pour thème «L'immigration : un levier pour l'économie métropolitaine», dont la conférencière était la ministre Michelle Courchesne, responsable du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique A : Favoriser le dialogue interculturel et le développement de relations harmonieuses entre les composantes de la société québécoise

Axe d'intervention 2 : Promotion du pluralisme et de la diversité comme atouts de la société québécoise et participation à la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes

Objectif A.2.3 : Réagir aux dossiers d'actualité relatifs au pluralisme et à la diversité

Indicateurs : Nombre d'actions, de prises de position, d'entrevues, etc. Analyse de pertinence sur une base annuelle

Résultats : Une entrevue a eu lieu au CRI avec madame Valérie Lion, journaliste française, au sujet d'un ouvrage sur le Québec.

Une rencontre concernant une recherche sur la politique d'intégration des personnes immigrées au Québec et en Flandre a été tenue au CRI avec madame Fiona Barker.

Le CRI a de plus participé à deux conférences de presse, l'une, sur la tenue des Folklories, ayant eu lieu à l'hôtel de ville de Montréal et la seconde, intitulée «*Visas for Life*», à l'Université Concordia.

Le CRI a également pris part aux débats tenus lors du Rendez-vous des jeunes journalistes français et belges.

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique A : Favoriser le dialogue interculturel et le développement de relations harmonieuses entre les composantes de la société québécoise

Axe d'intervention 2 : Promotion du pluralisme et de la diversité comme atouts de la société québécoise et participation à la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes

Objectif A.2.4 : **Faire connaître, par le bulletin, les événements liés à la dynamique interculturelle au Québec et les activités du Conseil**

Indicateurs : Évaluation du rayonnement du site Internet

Résultats : Le site Internet du Conseil est constamment mis à jour.

En remplacement des bulletins précédemment diffusés, le site donne maintenant une information continue sur les activités du CRI et certains faits d'actualité liés à la dynamique interculturelle au Québec.

À cette fin, le CRI a effectué au cours de l'année une veille sur les actualités du milieu interculturel et de la gestion de la diversité, a annoncé des projets d'intérêt sur son site et a enrichi ses hyperliens.

Le nombre de visites sur le site s'élève à 10 482.

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique A : Favoriser le dialogue interculturel et le développement de relations harmonieuses entre les composantes de la société québécoise

Axe d'intervention 2 : Promotion du pluralisme et de la diversité comme atouts de la société québécoise et participation à la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes

Objectif A.2.6 : **Renforcer et consolider les liens du Conseil avec le milieu communautaire**

Indicateur : Nombre et type de collaborations entre le Conseil et les organismes communautaires, sur une base annuelle

Résultats : Cinquante rencontres, dont une vingtaine avec des associations émanant des communautés culturelles.

Commentaires : Le CRI maintient ses liens avec les organismes communautaires partenaires du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (auparavant ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration). Il entretient, de plus, de nombreuses relations avec les représentants des diverses communautés culturelles, particulièrement celles en émergence. Les sujets abordés touchent, selon le cas, les arts, les affaires ou les questions sociales. Plus précisément, la diversité religieuse était cette année au cœur de plusieurs rencontres.

Le CRI est en constante relation avec les différents organismes et donne son appui aux divers projets qu'ils amènent. De façon générale, une collaboration réciproque s'est installée, conduisant à des relations harmonieuses et profitables.

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique B : Faciliter l'intégration et la représentativité des immigrés et des membres des minorités ethnoculturelles ou raciales à la société québécoise

Axe d'intervention 1 : Rôle de conseiller auprès du gouvernement en ce qui concerne les plans triennaux d'immigration et leur mise en place

Objectif B.1.1 : **Réaliser un avis sur le plan triennal d'immigration 2005-2007**

Indicateur : Suivi de l'avis et production d'un mémoire en 2004

Résultats : Des modifications à la Loi sur l'immigration au Québec ont été adoptées le 17 juin 2004. Le CRI avait, avant cette adoption, présenté en commission parlementaire un mémoire dont les recommandations ont été retenues par la ministre.

Commentaires : Ainsi, le CRI a fait, préalablement à l'adoption de ce projet de loi, état de ses préoccupations à l'égard de certaines modifications qui y étaient apportées.

Cependant, d'emblée, les orientations en matière d'immigration que la ministre a établies et déposées à l'Assemblée nationale pour étude en commission parlementaire ont reçu l'accord du CRI. Le Conseil y voit en effet une initiative visant à rendre plus transparent le débat public sur la détermination de la capacité d'accueil du Québec correspondant à une saine gestion de la diversité ethnoculturelle. Ce pas dans la bonne direction rejoint une recommandation faite plus tôt dans le mémoire *Au-delà des nombres: pour une véritable intégration*. Cette recommandation demandait « que se fasse, au moins à tous les trois ans, un bilan à l'Assemblée nationale sur l'intégration et les ressources qui y sont consacrées à la suite duquel on procéderait à la détermination des niveaux ».

Le CRI apprécie de plus qu'un plan annuel ait pour but de préciser les volumes d'immigration qui favoriseraient l'enrichissement du patrimoine socioculturel du Québec. Cette information peut maintenant faire l'objet d'un examen public attentif, et le CRI reconnaît dans cette mesure une volonté d'assurer la diversité du patrimoine socioculturel du Québec.

Toutefois, le Conseil a recommandé que soient davantage balisés les pouvoirs que l'Assemblée nationale donne au gouvernement pour déterminer le nombre maximal de certificats de sélection pouvant être établis par bassin géographique.

Le CRI se soucie de la façon de traiter les demandes de certificat de sélection reçues avant l'entrée en vigueur de la mesure de suspension que peut envisager le ou la ministre dans les circonstances prévues à la loi.

Le Conseil manifeste par ailleurs son accord avec l'introduction de mesures habilitantes visant à réglementer la reconnaissance et l'encadrement des consultants en immigration ainsi qu'avec les mesures visant à contrer les déclarations fausses ou trompeuses.

Le CRI maintient qu'un débat approfondi doit avoir lieu sur le sens que l'on veut donner, comme société, à l'objectif d'assurer la diversité du patrimoine socioculturel du Québec.

Par ailleurs, les recommandations du CRI précisant les circonstances dans lesquelles le ou la ministre peut suspendre la réception des demandes de certificat de sélection ont été retenues. Le Conseil se dit satisfait de la période maximale de trois mois retenue en ce qui a trait à l'effet rétroactif de cette suspension et à la publication dans la Gazette officielle des motifs la justifiant.

De plus, une recommandation du CRI contenue dans son mémoire sur les niveaux d'immigration 2005-2007 est maintenant incluse dans la loi, qui stipule que le plan d'immigration est établi en tenant compte notamment de la capacité d'accueil et d'intégration du Québec.

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique B : Faciliter l'intégration et la représentativité des immigrés et des membres des minorités ethnoculturelles ou raciales à la société québécoise

Axe d'intervention 1 : Rôle de conseiller auprès du gouvernement en ce qui concerne les plans triennaux d'immigration et leur mise en place

Objectif B.1.2 : **Suivre la mise en place des mesures visant la régionalisation des immigrants**

Indicateur : Partenariats entre le ministère et les Municipalités

Résultats : Suivi de la mise en œuvre des ententes devant être signées en 2005-2006 entre le ministère et les administrations municipales et régionales.

Commentaires : Le plan d'action ministériel prévoit des ententes entre le ministère et les administrations municipales et régionales. Le CRI, dans la foulée de ses travaux sur la régionalisation de l'immigration et de sa recommandation de renforcer la décentralisation en confiant aux municipalités plus de responsabilités en matière d'accueil et d'établissement, entend effectuer une vigie à l'égard de ces ententes.

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique B : Faciliter l'intégration et la représentativité des immigrés et des membres des minorités ethnoculturelles ou raciales à la société québécoise

Axe d'intervention 2 : Favoriser la mise en place des conditions propices à l'intégration harmonieuse des personnes immigrantes

Objectif B.2.1 : **Contribuer à la réflexion sur la reconnaissance des acquis et l'accès aux ordres professionnels**

Indicateur : Sensibilisation auprès d'intervenants clés

Résultats : Le CRI a transmis le 8 octobre 2004 ses commentaires sur le document de consultation présenté par le Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés.

Commentaires : La première préoccupation commentée porte sur la nécessité d'informer et d'accompagner la personne immigrante. Le CRI y souligne l'importance de donner, au-delà de l'information pertinente concernant les conditions réglementaires et administratives de pratique d'une profession ou d'un métier réglementés,

les conditions socio-économiques réelles d'exercice de la profession. Le CRI propose de réviser la terminologie de la grille de sélection, laquelle est source de plusieurs malentendus. L'accompagnement personnalisé du candidat pourra se traduire par un programme de mentorat ou de stage en milieu de travail.

En second lieu, relativement à la reconnaissance de la formation et de l'expérience, le CRI juge que la Table de concertation sur l'immigration et l'admission aux ordres professionnels est une mesure prometteuse, présageant de bonnes pratiques.

Par ailleurs, la reconnaissance à leur juste valeur de l'expérience et de la formation acquises à l'étranger soulève une difficulté qui peut résulter de la méconnaissance des employeurs de ce qui est réellement offert par les nouveaux arrivants. On voit là un obstacle systémique que l'État devra combattre par la valorisation de la diversité ethnoculturelle et la promotion de l'apport des candidats.

La reconnaissance des acquis pourrait, selon le CRI, passer par le développement du capital social des nouveaux arrivants. Ces mesures novatrices peuvent notamment se concrétiser par un engagement accru des associations de professionnels des communautés culturelles en lien avec les associations professionnelles nationales. Le CRI propose ainsi un projet pilote incitant les associations à mettre en œuvre des activités visant le développement du capital social du nouvel arrivant.

Enfin, le troisième volet commenté porte sur l'accès à la formation d'appoint. En cette matière, le CRI veut s'assurer de résultats en termes de placement. Il souhaite créer un guichet unique des divers services offerts aux immigrants – reconnaissance des acquis et équivalences, francisation et formation d'appoint, entre autres –, en concertation notamment avec les institutions d'enseignement, les associations et les ordres professionnels.

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique B : Faciliter l'intégration et la représentativité des immigrants et des membres des minorités ethnoculturelles ou raciales à la société québécoise

Axe d'intervention 3 : Présence équitable des citoyens dans toutes les sphères sociales

Objectif B.3.1 : Assurer le suivi de l'implantation de la Loi sur l'accès à l'égalité dans des organismes publics

Indicateur : État de situation trois ans après l'entrée en vigueur de la loi (c'est-à-dire en avril 2004)

Résultats : À venir (prévu pour 2005-2006)

Commentaires : Le suivi de l'implantation de la loi relève de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). Selon l'article 23, la Commission est appelée, tous les trois ans, à publier la liste des organismes publics assujettis à la loi et à faire état de leur situation en matière d'égalité en emploi. Attendu pour l'automne 2005, le rapport triennal fera état des données colligées de l'entrée en vigueur de la loi, le 1er avril 2001, jusqu'au 31 mars 2004.

En 2005-2006, les premières étapes d'implantation de la loi pourront donc être évaluées. Ainsi, une fois que les organismes auront analysé leurs effectifs, la Commission déterminera s'il y a sous-représentation et, si tel est le cas, donnera un avis d'élaboration d'un programme d'accès à l'égalité.

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique B : Faciliter l'intégration et la représentativité des immigrants et des membres des minorités ethnoculturelles ou raciales à la société québécoise

Axe d'intervention 3 : Présence équitable des citoyens dans toutes les sphères sociales

Objectif B.3.2 : **Cœuvrer à une meilleure représentativité dans les institutions publiques, dans l'administration publique et dans les organismes publics autonomes**

Indicateurs : Interventions à prévoir par le Conseil relativement à différents projets de loi

Résultats : Planification d'interventions relatives à différents projets de loi en cours et de propositions de changements législatifs aux instances concernées.

Commentaires : Le CRI croit que pour atteindre son objectif d'une meilleure représentativité ethnoculturelle dans les institutions publiques, l'administration publique et les organismes publics autonomes, l'État doit appuyer la prise en compte de la diversité par des normes incitatives visant à traduire concrètement cette présence des diverses communautés culturelles.

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique B : Faciliter l'intégration et la représentativité des immigrants et des membres des minorités ethnoculturelles ou raciales à la société québécoise

Axe d'intervention 3 : Présence équitable des citoyens dans toutes les sphères sociales

Objectif B.3.3 : **Faciliter l'égalité et la représentativité de tous les citoyens au sein des institutions québécoises, notamment en faisant le suivi des recommandations proposées dans Un Québec pour tous ses citoyens**

Indicateur : Prise en compte de la diversité

Résultats : Une conférence intitulée « Accéder à un monde de compétences interculturelles », portant sur la prise en compte de la diversité, a été tenue le 30 septembre 2004 au Palais des congrès de Montréal, dans le cadre de l'Événement qualité 2004.

Commentaires : Le Mouvement québécois de la qualité organise chaque année une manifestation, laquelle visait en 2004 à promouvoir des pratiques d'affaires innovatrices et gagnantes touchant tous les aspects de la gestion d'une organisation. La manifestation incluait, outre la remise des Grands Prix de la qualité, un salon des meilleures pratiques ainsi que trois conférences.

Le CRI y a fait une présentation portant sur la prise en compte de la diversité ethnoculturelle et sur l'embauche de la main-d'œuvre immigrante. Il s'agit d'une question importante, car l'apport de cette main-d'œuvre s'avérera crucial dans les prochaines années. En effet, Emploi-Québec prévoit que près de 665 000 postes seront à pourvoir entre 2003 et 2007 et appréhende une pénurie de main-d'œuvre qualifiée pour les prochaines années.

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique B : Faciliter l'intégration et la représentativité des immigrants et des membres des minorités ethnoculturelles ou raciales à la société québécoise

Axe d'intervention 3 : Présence équitable des citoyens dans toutes les sphères sociales

Objectif B.3.4 : **Développer des dossiers de fond sur des questions propres à la gestion de la diversité en réalisant un avis sur la diversité religieuse au printemps 2004**

Indicateurs : Production et diffusion d'un avis

Résultats : En janvier 2005, le CRI a rendu publique la version anglaise de l'avis sur la diversité religieuse, intitulée *Laicity and Religious Diversity: The Quebec's Approach*.

Commentaires : La publication de la version anglaise de cet avis permet une meilleure compréhension du phénomène de la diversité religieuse et le rend accessible à un plus grand nombre de citoyens pouvant être touchés par cette diversité.

À ce sujet, soulignons que la version abrégée de l'avis a été publiée en mars 2004 dans la Revue de l'intégration et de la migration internationale.

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique B : Faciliter l'intégration et la représentativité des immigrants et des membres des minorités ethnoculturelles ou raciales à la société québécoise

Axe d'intervention 4 : Prise en compte des jeunes des groupes minoritaires dans les actions et politiques gouvernementales

Objectif B.4.1 : **Veiller, en menant les actions appropriées, à une meilleure représentativité des jeunes membres des minorités dans les instances représentatives de la jeunesse**

Indicateur : Production d'un avis

Résultats : Un avis portant sur l'insertion en emploi des jeunes issus des communautés discriminées est à venir.

Commentaires : Le CRI entend donner suite au mandat confié par la ministre au regard de cet enjeu particulier en continuant sa collaboration avec le Secrétariat à la jeunesse et le Conseil permanent de la jeunesse.

V – Utilisation des ressources

Le budget du Conseil est compris dans le portefeuille du ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles — auparavant ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, programme 3, élément 3. Les dépenses du CRI pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 s'élèvent à 673 795 \$, dont une somme de 489 743 \$ sont consacrés à la rémunération. Durant l'année 2004-2005, le CRI était visé par le groupe de travail chargé de procéder à l'examen des organismes gouvernementaux. Il a ainsi vu son rôle et ses fonctions analysés dans une perspective générale de modernisation de l'État.

Ressources budgétaires et financières

Le tableau suivant représente l'utilisation des budgets pour les années 2003-2004 et 2004-2005.

Catégories	Crédits votés		Dépenses	
	2003-2004	2004-2005	2003-2004	2004-2005
Traitements	550 200 \$	550 200 \$	495 118 \$	489 743 \$
Fonctionnement	137 200 \$	140 200 \$	194 878 \$	172 557 \$
Immobilisations	3 000 \$	3 000 \$		11 495 \$
Total	690 400 \$	693 400 \$ ²	689 996 \$	673 795 \$

La rémunération représente 72,7 % de l'ensemble des dépenses de l'organisme, qui a utilisé sept équivalents temps complet (ETC) sur les neuf postes alloués. Le Conseil a maintenu deux postes vacants (un poste de secrétaire et un poste de secrétaire principale) afin d'accroître sa marge de manœuvre en transférant les crédits ainsi libérés au budget de fonctionnement.

En matière de ressources allouées à la formation, au cours de l'année 2004, le Conseil a dépassé l'objectif de 1 % de la masse salariale prévu à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre. Il a en effet consacré 3,14 % de sa masse salariale à des activités de développement du personnel.

Les dépenses de fonctionnement atteignent 172 557 \$, dont 83 061 \$ sont affectés au loyer. Le reste des dépenses se partage entre les services de communication et de transport, les services professionnels (développement du site Internet, contrats avec des spécialistes externes) et les acquisitions de fournitures et d'équipement.

Par ailleurs, dans le cadre du Programme d'accès à l'égalité en emploi, le Conseil a pourvu un poste vacant d'agent de recherche en embauchant, à titre occasionnel, un membre des communautés culturelles.

² En 2004-2005, le Conseil a reporté des crédits relatifs à l'immobilisation et non utilisés en 2003-2004 représentant un montant de 3 000 \$.

Présidente : Mme Patricia RIMOK
Membres : M. Viken K. AFARIAN
Mme Flora Marlow ALMEIDA
M. Abderrahmane BÉNARIBA
Mme May CHIU
M. Karim DAABOUL
Mme Katlyne GASPARD
M. Shah Ismatullah HABIBI
Mme Isabelle HUDON
M. Bogidar PÉRUCICH
M. Stephan REICHHOLD
M. Witakenge Benoît SONGA
Mme Sharon SPRINGER
M. Terry TATASCIORE
Mme Linda Marienna VALENZUELA

Secrétaire : M. Louis-René GAGNON (sans droit de vote)

Sous-ministre
de l'Immigration et
des Communautés
culturelles : Mme Maryse ALCINDOR
(sans droit de vote)

Avis du Conseil

- A-39** Laïcité et diversité religieuse : l'approche québécoise – mars 2004 – 105 p. (version abrégée disponible)
- A-39-1** Laicity and religious diversity – janvier 2005 – (version abrégée en anglais)
- A-38** Pour une démocratie inclusive – Pouvoir politique et représentation de la diversité ethno-culturelle – mars 2002 – 79 p.
- A-37** Pour une fonction publique à l'image de la diversité québécoise – nov. 2001 – 65 p.
- A-36** Accueillir de nouveaux immigrants en 2001, 2002 et 2003 : un choix humanitaire autant que nécessaire. août 2000 – 60 p.
- A-35** L'équité en emploi : de l'égalité de droit à l'égalité de fait – octobre 1999 – 129 p. (résumé disponible).
- A-34** Diversité ethnoculturelle et jeunesse québécoise. Pour une meilleure participation au Sommet du Québec et de la jeunesse – mai 1999 - 27 p.
- A-33** Forum sur l'intégration et la citoyenneté – mai 1999 - 12 p.
- A-32** La capacité du Québec d'accueillir de nouveaux immigrants en 1998, 1999 et 2000 – oct. 1997 – 53 p.
- A-31** Un Québec pour tous ses citoyens – Les défis actuels d'une démocratie pluraliste – fév. 1997 – 135 p.
- A-30** L'immigration et les régions du Québec : une expérience à revoir et à enrichir - fév. 1997 – 58 p.
- A-29** La situation des hommes d'origine haïtienne de la région de Montréal – Synthèse et recommandations – 1995 – 56 p.
- A-28** La capacité du Québec d'accueillir de nouveaux immigrants en 1995, 1996 et 1997 – 2 mai 1994 - 57 p.
- A-27** L'immigration et le marché du travail, quelques mesures pour favoriser l'intégration des nouveaux travailleurs immigrants – 29 juin 1993 - 77 p.
- A-26** La gestion des conflits de normes par les organisations dans le contexte pluraliste de la société québécoise, principes de fond et de procédure pour guider la recherche d'accommodements raisonnables – 29 juin 1993 – 120 p.
- A-25** Un projet de texte concernant le dépliant présentant le contrat moral d'intégration - juin 1992 - 33 p. (épuisé).
- A-24** L'alphabétisation chez les immigrants et les membres des communautés culturelles – décembre 1991 - 70 p.
- A-23** Le logement et les communautés culturelles 8 juin 1991 - 56 p.
- A-22** L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration et le niveau d'immigration pour les années 1992 à 1994 – 7 juin 1991 - 62 p.
- A-21** L'immigration, les communautés culturelles et l'avenir du Québec - 6 décembre 1990 – 38 p.
- A-20** Les nouvelles présences d'artistes: « Vers une meilleure insertion sociale des créateurs des communautés culturelles en arts visuels » 22 février 1990 - 58 p. (épuisé).
- A-19** Le niveau d'immigration du Québec pour 1990 et 1991 – 10 octobre 1989 – 40 p. (épuisé).
- A-18** L'Adoption internationale - 10 octobre 1989.

- A-17** Semaine interculturelle nationale – 9 juin 1989 – 19 p.
- A-16** La création de Services de référence de candidatures de personnes des communautés culturelles – 9 juin 1989 - 85 p.
- A-15** Le financement des médias ethniques – 11 mai 1989 (épuisé).
- A-14** La régionalisation de l'immigration: «Quelques arpents de neige...à partager» – 17 novembre 1988.
- A-13** L'accessibilité des membres des communautés culturelles aux services de santé et aux services sociaux - 10 juin 1988 30 p. (épuisé).
- A-12** L'impact du parrainage sur les conditions de vie des femmes de la catégorie de la famille – juin 1988 – 70 p.
- A-11** La valorisation du pluralisme culturel dans les manuels scolaires - 10 juin 1988.
- A-11-1** (Anglais)
- A-10** Les programmes d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des communautés culturelles, jalon pour une société harmonieuse – 18 février 1988 – 19 p. (épuisé).
- A-9** Projet de loi C-93 sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada – 8 février 1988.
- A-8** Le niveau d'immigration du Québec pour 1988 et 1989 – 24 août 1987.
- A-7** Plan d'action en matière de programmes d'accès à l'égalité pour les femmes en emploi, quant à la représentativité des femmes des communautés culturelles – 18 juin 1987 (épuisé).
- A-6** Les communautés culturelles et les communications – 19 novembre 1986 – 37 p. (épuisé).
- A-5** La disparition d'Arrimage à Radio-Québec – 9 mai 1986 (épuisé).
- A-4** Les niveaux d'immigration du Québec pour 1987 et les deux années subséquentes – 5 mai 1986.
- A-3** Modification à l'article 48 du règlement sur la sélection des ressortissants étrangers – 21 novembre 1985 (épuisé).
- A-2** Les recommandations relatives au processus de reconnaissance au Canada du statut de réfugié - 8 août 1985.
- A-1** Les niveaux d'immigration pour 1986 – 27 juin 1985 (épuisé) - 8 p.

Études

- E-31** REMIXER LA CITÉ – La participation citoyenne des jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles – étude conjointe avec le Conseil permanent de la jeunesse – mars 2004 – 126 p.
- E-30** Pouvoir politique et représentation de la diversité – document de recherche – juin 2001 – 103 p.
- E-29** Perspectives historiques sur le racisme au Québec – novembre 2001 – 99 p. (version anglaise disponible)
- E-28** Les personnes âgées immigrées au Québec – étude préliminaire – 1er octobre 1999 – 50 p.
- E-27** L'intégration des familles immigrantes au Québec – synthèse et recommandations présentées au Conseil de la famille, par Vincent Ross septembre 1995 – 50 p.
- E-26** Créer des liens familiaux de convivialité – une réflexion conjointe sur les familles, l'immigration et les communautés culturelles, par Vincent Ross - mai 1995 -50 p.
- E-25** L'entrepreneuriat ethnique et les gens d'affaires immigrants, par Régent Chamard – fév. 1995 - 152 p.
- E-24** Portrait des hommes d'origine haïtienne de la région de Montréal, par Jean-François Manègre - février 1995 – 152 p.
- E-23** Gérer la diversité dans un Québec francophone, démocratique et pluraliste, par Vincent Ross - décembre 1993 - 108 p.
- E-22** L'immigration et le marché du travail, un état de la question, par J-François Manègre – mars 1993- 183 p.

- E-21** Le logement et les communautés culturelles, analyse de la situation, par Yolande Frenette – juin 1992-116 p.
- E-20** L'alphabétisation chez les immigrants et les membres des communautés culturelles, analyse de la situation, par Benvenuto Fugazzi et Vincent Ross – 13 février 1992 – 59 p.
- E-19** Démographie, immigration et communautés culturelles au Québec depuis 1871. Recueil de statistiques, par Jean-François Manègre et Marie-José Raymond – Édition 1993 118 p.
- E-18** Les revendicateurs du statut de réfugié au Québec, par Yolande Frenette – avril 1991 – 63 p.
- E-17** Le rendement scolaire des élèves des communautés culturelles, bibliographie commentée, par J-François Manègre et Louise Blouin avril 1990 - 29 p.
- E-16** Rapport de recherche sur l'Adoption internationale, par Carole Farner – avril 1990 – 102 p. **(épuisé)**.
- E-15** La visibilité des artistes des communautés culturelles, compte rendu des entrevues réalisées auprès d'un groupe d'artistes en arts visuels, par Hoa Nguyen – septembre 1989 **(épuisé)**.
- E-14** Les régions du Québec et l'immigration, par Jean-François Manègre et Sylvie Girard – mai 1989 – 98 p.
- E-13** Pour une meilleure représentation des communautés culturelles dans la Fonction publique québécoise, par Marc Romulus – octobre 1988 (épuisé).
- E-12** L'immigration et l'opinion publique, par Jean-François Manègre et Sylvie Girard – septembre 1988 - 52 p. **(épuisé)**.
- E-11** Les femmes parrainées de la catégorie de la famille, par Aleyda Lamothe – mai 1988 – 39 p. (épuisé).
- E-10** La femme parrainée de la catégorie de la famille, étude documentaire sur les aspects historiques et juridiques du parrainage au Canada, au Québec et son équivalent dans certains pays occidentaux, par Michèle Racine en collaboration avec Hoa Nguyen et Aleyda Lamothe mai 1988 – 159 p. **(épuisé)**.
- E-9** La condition des femmes parrainées, analyse des entrevues réalisées auprès des femmes parrainées, par Hoa Nguyen – février 1988 46 p. **(épuisé)**.
- E-8** Profil des entrepreneurs immigrants établis au Québec en 1983 et 1984. Synthèse d'une étude réalisée pour le compte du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec par la firme COJPEL par Josée Lamoureux – janvier 1988 – 45 p. **(épuisé)**.
- E-7** Traitement de la diversité raciale, ethnique et culturelle et la valorisation du pluralisme dans le matériel didactique au Québec, par Marie McAndrew, Ph.D. - septembre 1987 – 293 p. **(épuisé)**.
- E-6** Les aspects démographiques de l'immigration au Québec et au Canada, par Denis Gonthier – août 1987 - 62 p. **(épuisé)**.
- E-5** Les impacts économiques de l'immigration, «Synthèse des études québécoises, canadiennes et américaines», par Josée Lamoureux – août 1987 – 25 p. **(épuisé)**.
- E-4** Les suspensions de parrainage, analyse statistique par Hoa Nguyen, en collaboration avec Aleyda Lamotte - août 1987. (épuisé).
- E-3** Le parrainage et la réunification de la famille, bibliographie annotée, par Yolande Rangel et Hoa Nguyen – mai 1987 – 40 p. **(épuisé)**.
- E-2** Les femmes immigrées et le parrainage dans le cadre de la catégorie de la famille, synthèse d'entrevues réalisées auprès des organismes communautaires, par Aleyda Lamotte – mai 1987.
- E-1** Profil statistique des revendicateurs du statut de réfugié, par Bertrand Lebel – janvier 1987 – 88 p. **(épuisé)**.

Mémoires

- M-24** L'approche intégrée pour l'égalité : quelle place pour les femmes immigrantes? Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales – Février 2005

- M-23** Mémoire sur le projet de loi no 53 – Loi modifiant la Loi sur l’immigration au Québec présenté à la Commission de la culture – juin 2004 – 10 p.
- M-22** Au-delà des nombres : pour une véritable intégration – Mémoire présenté à la Commission de la culture sur la planification des niveaux d’immigration 2005-2007 – janvier 2004 – 49 p.
- M-21** Le Mouvement Desjardins et la diversité ethnoculturelle : diversifier son investissement – mars 2002 – 19 p.
- M-20** Intégration et langue française, une affaire de réciprocité pour la société québécoise – mars 2001 – 33 p.
- M-19** Accueillir de nouveaux immigrants en 2001, 2002 et 2003 : un choix humanitaire autant que nécessaire – août 2000 – 44 p.
- M-18** Pour plus d’équité et atteindre l’égalité de fait – Mémoire sur le projet de loi no 143 – août 2000–23 p.
- M-17** La place de la religion dans l’école commune : intégrer la diversité religieuse dans un Québec démocratique et pluraliste – octobre 1999 15 p.
- M-16** Le financement des artistes et des organismes culturels : équité et diversité – Mémoire présenté à la Commission de la culture septembre 1999 – 32 p.
- M-15** Mémoire présenté au CRTC concernant la demande de modification du pourcentage d’émissions à caractère ethnique faite par CJNT-TV Montréal – janvier 1999 – 7 p.
- M-14** La réforme de la sécurité du revenu – Un parcours vers l’insertion, la formation et l’emploi – fév. 1997 - 24 p.
- M-13** Mémoire sur le projet de Loi n0 92 – Loi sur la Commission de développement de la métropole - fév. 1997 - 12 p.
- M-12** Mémoire présenté à la Commission de la culture sur l’avenir de Radio-Québec – novembre 1995 - 10 p.
- M-11** L’éducation dans un Québec moderne et pluraliste – septembre 1995 – 62 p.
- M-10** L’Énoncé de politique sur le développement de la main-d’œuvre présenté à la Commission parlementaire des affaires sociales – février 1992 -.
- M-9** La proposition de politique culturelle du Québec : « Une politique de la culture et des arts », présenté à la Commission parlementaire sur énoncé de politique en matière de culture – octobre 1991.
- M-8** La situation, les réalités et les actions préventives relatives aux jeunes des communautés culturelles et des minorités visibles, présenté au Groupe de travail pour les jeunes, du ministre de la Santé et des Services sociaux juin 1991-26 p.
- M-7** L’examen du mandat, des orientations, des activités et de la gestion du protecteur du citoyen « Éléments pour le développement des liens avec les communautés culturelles du Québec », présenté à la Commission des institutions – janvier 1991.
- M-6** L’étude de l’opportunité de maintenir en vigueur ou, le cas échéant, de modifier la Loi sur la fonction publique « Divers aspects relatifs à la représentation des communautés culturelles dans la fonction publique québécoise », présenté à la Commission parlementaire du budget et de l’administration de l’Assemblée nationale du Québec – 23 octobre 1990.
- M-5** L’énoncé de politique de soutien à l’industrie culturelle de la Ville de Montréal, présenté à la Commission permanente du développement culturel – 30 août 1990.
- M-4** L’avant-projet de loi « Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d’autres dispositions législatives » « Le personnel domestique : les conditions de travail et la protection législative », présenté à la Commission des affaires sociales – 19 janvier 1990.
- M-3** Les relations entre la police et les minorités ethniques et visibles présenté au Comité d’enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités ethniques et visibles de la Commission des droits de la personne – 12 avril 1988. Addendum au mémoire – 15 juin 1988.

- M-2** Le projet de loi 21 et le règlement sur l'adoption internationale, présenté à la Commission parlementaire des affaires sociales – 13 mai 1987.
- M-1** Le projet de règlement sur les programmes d'accès à l'égalité, présenté à la Commission des institutions – octobre 1985 (**épuisé**).
- CS-8** Rapport-synthèse sur le Rôle et la place des religions à l'école – octobre 1993 – 75 p.
- CS-7** Séminaire sur l'intégration des immigrants dans un Québec francophone, démocratique et pluraliste, transcription des contributions de réflexion et des échanges entre les participants – juillet 1993 - 88 p.

Consultations

- C-5** Commentaires sur le document de consultation concernant les personnes immigrantes formées à l'étranger et l'accès aux professions et métiers réglementés – octobre 2004.
- C-4** La synthèse de la consultation et les recommandations du Conseil sur les orientations et pratiques en matière d'accueil, d'intégration des immigrants et de pleine participation des Québécois de toutes origines – 20 novembre 2003.
- C-3** Rapport de la Journée de consultation auprès de divers organismes montréalais (partenaires du MRCI), des organismes issus des communautés culturelles et des minorités visibles et des institutions publiques et certains représentants du milieu des affaires sur les orientations et pratiques en matière d'accueil, d'intégration des immigrants et de pleine participation des Québécois de toutes origines – 15 septembre 2003.
- C-2** Synthèse de la Consultation sur l'accessibilité des services sociaux et de santé aux communautés culturelles – septembre 1987 (**épuisé**).
- C-1** Synthèse des mémoires et des présentations de la Consultation du Conseil sur les communautés culturelles et les communications – décembre 1986.
- CS-6** Rapport-synthèse de la Table ronde des jeunes des communautés culturelles: « Identité et intégration » – août 1991 - 75 p.
- CS-5** Rapport-synthèse de la Journée d'étude sur les programmes d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des communautés culturelles tenue le 4 novembre 1988 – mars 1989 – 267 p. (**épuisé**).
- CS-4** Séminaire sur les relations raciales dans le contexte urbain (3 octobre 1986), synthèse des présentations – novembre 1987 (**épuisé**).
- CS-3** Rencontre d'échanges avec des représentants d'organismes des communautés culturelles et de l'immigration et des principaux secteurs socio-économiques de la région de Québec, compte rendu – 26 septembre 1987 – 32 p. (**épuisé**).
- CS-2** Table ronde sur l'immigration, synthèse des discussions – 23 février 1987 (**épuisé**).
- CS-1** Colloque sur les médias du Québec: un monde «tricoté serré», résumé des interventions – 30 janvier 1987 (**épuisé**).

Autres documents

Colloques et séminaires

- CS-10** Les actes du colloque sur l'équité en emploi – octobre 2000 – 121 p.
- CS-9** Pluralisme et droits, pluralisme et services – séminaire – rapport-synthèse - avril 1999 – 43 p.
- D-11** Prise de position du Conseil des relations interculturelles lors des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques – fév. 2003
- D-10** Bref portrait socio-démographique des communautés noires du Québec – juin 2002
- D-9** Intégrer tous les citoyens dans un Québec démocratique et pluraliste – sept 2000 – 7 p.
- D-8** Les jeunes minoritaires: une double exclusion. Document de soutien pour le Sommet du Québec et de la jeunesse 22, 23 et 24 février 2000 – 60 p.

- D-7 L'immigration et les régions du Québec. Un potentiel à développer – 65e congrès de l'ACFAS – 13 mai 1997
- D-6 Des emplois venus d'ailleurs – 13e colloque de la fondation de l'entrepreneurship – 7 février 1996.
- D-5 Guide pour l'organisation d'une semaine interculturelle nationale – Ordres primaire et secondaire - mars 1991.
- D-4 Guide pour l'organisation d'une semaine interculturelle nationale – collèges d'enseignement général et professionnel – mars 1991.
- D-3 Comité consultatif des communautés culturelles en milieu scolaire: un défi pour l'école (brochure d'information à l'intention des commissions scolaires) – avril 1989.
- D-2 Table municipale de concertation des communautés culturelles (guide à l'intention des municipalités) préparé par Le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec – édition 1993 – 19 p.
- D-1 Les relations entre les membres des communautés culturelles et les services sociaux. Janvier 1986 par Bertrand Lebel. Ce texte a été publié dans la Revue canadienne d'Études ethniques à l'automne 1986 (épuisé).

Loi

Loi sur le Conseil des relations interculturelles (L.R.Q., chapitre C- 57.2)

Bulletin du Conseil

Les numéros du Bulletin d'information du Conseil depuis juin 1987.

Été 2003, **bulletin électronique @ire interculturelle**, sur la diversité religieuse, disponible sur le Site internet du Conseil à l'adresse suivante : www.conseil-interculturel.gouv.qc.ca.

Planification stratégique – 2001-2004

Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics

Rapports annuels du Conseil

Les rapports annuels du Conseil de 1985 à 2004.

Publications à venir

D'autres études sont en cours. Des rapports et des avis sont en préparation.

Notes

Les personnes intéressées par l'un ou l'autre des documents publiés par le Conseil peuvent en obtenir copie en communiquant avec son secrétariat au (514) 873-8501 ou par télécopieur au (514) 873-3469.

La reproduction du contenu de ces publications est autorisée dans la mesure où la source est indiquée et avec le libellé suivant: «ce document est reproduit avec l'autorisation du Conseil des relations interculturelles.»